

AZIMUTS

Junin 2022

Sud éducation
CLERMONT-FERRAND

n°254

CE MISTRAL NÉOLIBÉRAL QUI SOUFFLE DE MARSEILLE



Depuis des décennies, directrices et directeurs d'école se plaignent de la charge de travail que représente l'addition de la gestion d'une classe et du travail « administratif » qui s'alourdit avec les années. Aucun ministre de l'éducation nationale n'a pu ignorer cette situation. Certains ont tenté de répondre en augmentant les temps de décharge durant lesquels les directrices n'ont pas les élèves, d'autres en augmentant les indemnités pour la direction d'école. Rien n'y fait vraiment puisque, dans le même temps, les demandes faites aux écoles augmentent. D'autres ministres ont tenté tout simplement d'imposer dans les écoles un-e véritable chef-fe car cette absence de hiérarchie sur le lieu de travail est une curiosité insupportable pour les néolibéraux.

Tout au long du quinquennat qui se termine, Blanquer aura repris cette vieille antienne de la droite pour faire disparaître toute gestion collective possible d'une structure scolaire : c'est la loi Rilhac, adoptée au parlement le 29

septembre dernier, qui instaure aujourd'hui une autorité fonctionnelle aux directrices et directeurs d'école. Le ministère a pourtant publié lui-même en 2020 une enquête qui montre que cette autorité fonctionnelle n'est désirée par personne, pas même les enseignant-es chargé-es actuellement de la direction d'école. Aucune association de parents, aucun mouvement pédagogique, pas même un syndicat d'inspecteurs ne réclame cette nouvelle fonction hiérarchique. La crise sanitaire a servi de prétexte supplémentaire à l'installation de cette nouvelle hiérarchie, alors même que les équipes ont « tenu » en dehors de toute hiérarchie, le plus souvent livrées à elles-mêmes, grâce à leur travail et leur inventivité.

Il s'agit donc d'une réforme purement idéologique, qui n'améliorera en rien le travail des équipes et peut être le vecteur d'autres réformes libérales/réactionnaires.



MAIS QUE FONT LES SYNDICATS ?

Nationalement plusieurs milliers de directrices et directeurs ont fait connaître leur opposition à la loi Rilhac dans **un appel soutenu par SUD éducation, Snuipp-Fsu, Cgt éduc'action et Snudi-Fo**. Au Conseil Supérieur de l'Éducation, les mêmes ont fait connaître leur opposition pleine et entière à ce projet. D'autres sont restés plus discrets ou ont carrément fait campagne en faveur de la mise en place de cette loi... SUD éducation a insisté sur le fait que la situation actuelle est loin d'être satisfaisante. Les personnels manquent de temps pour échanger. Le quotidien est une avalanche de tâches administratives, plus ou moins utiles. Depuis des années, les directrices et directeurs d'école voient leurs tâches s'alourdir (augmentation du nombre d'interlocuteurs et interlocutrices, place du numérique, injonctions administratives diverses et variées) et la hiérarchie s'est montrée soit pesante soit totalement absente au moment de la crise sanitaire. Ainsi, à chaque promesse

d'allègement ou de « simplification », c'est l'inverse qui se produit, et la charge augmente. Pire encore, des petites écoles rurales n'obtiennent même pas les journées de décharges promises pour effectuer les tâches de direction faute de remplaçants. **La loi Rilhac ne réglera rien de tout cela.**

Dans un contexte où l'unanimité de la critique syndicale n'est pas la règle, l'unité de la mobilisation n'a pas suivi. Certes SUD éducation, le Snuipp, le Snudi-Fo et la Cgt éduc'action ont porté la critique et ont appelé à des rassemblements devant les inspections académiques et/ou les rectorats. Dans le Puy-de-Dôme, c'est même SUD éducation qui a pris l'initiative d'organiser une intersyndicale sur cette question mais cela n'a pas suffi. Donc sur ce dossier, le pouvoir avance. Ce que Macron a mis en place à Marseille nous renseigne sur son projet pour l'école.

QUE SE PASSE-T-IL À MARSEILLE ?

Le 2 septembre 2021, Macron dévoile son plan « Marseille en grand ». Dans 50 écoles marseillaises, la directrice ou le directeur fonctionnel-le pourra choisir l'équipe pédagogique autour d'un « projet novateur ». Ces écoles disposeront d'une large autonomie en matière d'horaires ou de rythmes scolaires.

Quelques jours plus tard, un appel est lancé par la DSDEN 13. Les équipes de circonscription, IEN en tête, vont démarcher des écoles et inciter les équipes à postuler. Nos camarades de SUD éducation Bouches du Rhône nous expliquent que, dans certaines écoles, des directrices ont déposé un projet contre l'avis des collègues... Un appel à refuser d'entrer dans ce processus a été signé par plusieurs dizaines d'écoles. Au plan départemental, une intersyndicale (SUD éducation, Snuipp, Snudi-fo, Cgt éduc'action) s'est opposée au projet (rassemblement, audience, meeting).

59 écoles ont été retenues pour participer à l'expérimentation. Bonus pour ces écoles : ¼ de

décharge de direction supplémentaire. Des titulaires remplaçants de secteur (TRS) ont été déplacés pour assurer ces décharges, le tout dans un contexte de manque de remplaçants comme partout ailleurs.

En février 2022, au moment de l'attribution de la part modulable de l'indemnité REP + (encore une invention Blanquer), les enseignant-es des écoles REP + retenues dans le projet « écoles innovantes » ont obtenu la part maximale de 600 €.

En mars 2022 la DSDEN 13 décide d'organiser un mouvement de mutation parallèle pour l'affectation sur ces postes à « compétences particulières ». Des fiches de postes sont publiées : profil du poste, descriptif du projet, compétences à maîtriser, pré-requis (diplômes ou expériences) souhaités. Les candidat-es dont les profils sont les plus adaptés aux postes proposés reçoivent une convocation à un entretien piloté par un IEN et un membre de l'école.

Reçue en audience, l'intersyndicale du 13 a rappelé que tous les postes d'enseignant-es, dans quelque école que ce soit, nécessitent des compétences qui exigent une formation initiale et continue renforcée et adaptée. Toutes les

craintes exprimées par l'intersyndicale au lendemain des annonces du 2 septembre se sont concrétisées.

Le 2 juin, en visite à Marseille, Macron annonce que cette « école du futur » sera « généralisée » sur tout le territoire.

MARSEILLE, LABORATOIRE NATIONAL

L'expérimentation marseillaise apparaît comme une anticipation des propos tenus par Macron en campagne pour sa re-élection : « *Pour les enseignants en place, je propose un nouveau contrat. On augmente leur rémunération s'ils sont prêts à changer leur organisation. Toutes les nouvelles embauches sont sur la base de ces nouveaux contrats [...] On va payer mieux ceux qui sont prêts à faire plus d'efforts* ».

L'expérience marseillaise est désormais présentée comme le futur management public, qui préfigure une contractualisation du travail enseignant, en lieu et place du statut. Cette remarque de Macron en campagne : « *Vous avez des enseignants qui pendant le covid se sont occupés des élèves, et*

des enseignants qui ont disparu (...) Dans une école on va avoir un professeur qui va changer les résultats des élèves et un autre non » laisse croire que l'échec à l'école relèverait du seul investissement des enseignant-es, individuellement et collectivement.

Le rôle, massif, des inégalités sociales, est occulté et c'est pourquoi ce type de réforme se fait toujours au détriment des familles défavorisées. Il se fait aussi au détriment des enseignant-es : en Angleterre, ce management a clairement échoué mais c'est encore le pays d'Europe de l'ouest où les enseignant-es font le plus d'heures pour le salaire le plus bas.

« PÉDAGOGIE INNOVANTE » À MARSEILLE ET JOURNÉE DE « JOBDATING » À VERSAILLES : RÉVOLUTION NÉOLIBÉRALE DANS LE MODE DE RECRUTEMENT

Cette journée à Versailles a défrayé la chronique : ce n'est pourtant pas la première fois que des rectorats ont recours à ce mode de recrutement pour embaucher des enseignant-e-s mais aussi des personnels de santé, des AESH, des CPE etc... Ici, pas d'alibi d'excellence pédagogique comme à Marseille mais un simple entretien de 30 minutes... Certes, les candidat-e-s aux concours d'enseignement se font plus rares car les conditions de travail et de rémunération des

personnels, notamment enseignants, ne sont guère attractives. On aurait pourtant tort d'y voir seulement le signe d'un échec de la politique scolaire de Macron : réduire le recrutement de fonctionnaires sur concours pour embaucher des contractuel-le-s précaires, dans le langage de la Macronie, cela s'appelle « moderniser le service public », et c'est un projet annoncé depuis la loi de transformation de la fonction publique de 2019...



C.A.E.N. MERCREDI 25 MAI 2022 : DÉCLARATION LIMINAIRE DE SUD ÉDUCATION

Le Conseil Académique de l'Éducation Nationale est une instance consultative, composée d'élue-e-s, de représentant-e-s des personnels, de représentant-e-s des "usager-ère-s". Beaucoup de ses membres, notamment les élu-e-s, ne se déplacent pas, mais il s'agit d'un des rares endroits où on peut rencontrer le recteur en personne et donc lui opposer notre vision de l'école. Mercredi 25 mai, nous lui avons donc lu la déclaration liminaire suivante :

L'un des marqueurs de ces dernières années, c'est le renoncement à assurer la continuité du service public, et ceci à tous les niveaux et par tous les employeurs des personnels des écoles et établissements.

Dans cette assemblée, certain-e-s d'entre vous ne perçoivent pas la nécessité d'avoir des moyens de remplacements : en témoigne l'absentéisme récurrent constaté à chaque CAEN, tout comme lors des CA des établissements où parfois les représentant-e-s ne sont même pas désigné-e-s par le conseil régional ! Et cet absentéisme ne pose manifestement pas de problème !

Le renoncement au service public, c'est d'abord supprimer des postes, et dégrader l'accueil des usager-ère-s. De la maternelle à l'université, les groupes sont de plus en plus chargés, et les conditions de travail et d'étude sont dégradées. Les personnels administratifs, que ce soit dans les collèges et lycées, dans les universités, et dans les services doivent également faire face à des tâches de plus en plus nombreuses avec des effectifs toujours plus réduits. Cela provoque des organisations pathogènes du travail, et des burn-out qui aggravent encore la situation. Les agent-e-s sont également en sous-effectif chronique, et les réorganisations d'établissements comme la fusion de deux lycées professionnels pour former le lycée Gergovie sont l'occasion pour la région AURA de supprimer des postes.

Le renoncement au service public, c'est aussi renoncer au recrutement de personnes titulaires sous statut, pour embaucher à la place des personnes sous contrat, voire externaliser certains services. C'est notamment le cas dans les lycées pour l'installation et la maintenance du parc informatique. Alors que dans chaque établissement des personnes employées par le rectorat étaient auparavant affectées à cette tâche et pouvaient répondre aux besoins en étant sur place, la région AURA a choisi l'externalisation à la société XEFI. Ce procédé montre sur le terrain toutes ses limites, avec peu de réactivité, et des réponses insatisfaisantes aux problèmes rencontrés.

Le renoncement au service public, c'est enfin ne pas avoir de moyens de remplacements, en n'apportant pas de réponses aux arrêts de travail. Ainsi, à l'école, lorsque les enseignant-e-s sont malades, les élèves sont ou bien prié-e-s de rester à la maison, ou bien réparti-e-s dans d'autres classes, avec pour l'administration la seule ambition de leur fournir une garderie. Cela entraîne également des atteintes régulières au droit syndical et aux droits des personnels à la formation, puisque leur demande d'autorisation d'absence à cet effet sont régulièrement refusées. Dans le secondaire, on ne compte plus les heures perdues par les élèves, ce qui provoque en bout de chaîne de l'inégalité pour la passation des examens nationaux.



Les vies scolaires ne peuvent plus assurer le travail de suivi des élèves, par manque de CPE et d'AED, et l'absence de brigades de remplacement. De même, malgré les beaux discours sur l'école inclusive, les AESH, outre leurs conditions salariales et de travail indignes, ne sont pas remplacées lorsqu'elles sont malades.

Ainsi, le bilan du quinquennat Macron a été désastreux pour l'école : mise en concurrence des établissements, des personnels et des élèves, destruction des examens nationaux, augmentation des inégalités, dégradation des conditions d'étude et de travail et perte du sens du métier, soutien au privé. Nous ne sommes pas dupes du coup de comm' politique de la nomination du nouveau ministre, alors que la

feuille de route est dans la continuité du bilan Blanquer.

Par ailleurs, des organisations syndicales ont écrit au recteur pour dénoncer les OQTF qui frappent plusieurs élèves et familles dans l'académie. À ce jour, elles n'ont reçu aucune réponse, signe que ces situations, à la fois intolérables humainement, et aberrantes économiquement, n'intéressent pas.

SUD éducation dénonce ces politiques de court terme, menées conjointement par le ministère, les rectorats, et par les collectivités territoriales. La jeunesse de notre pays est sacrifiée, les personnels sont maltraités. SUD éducation continuera à défendre une école publique gratuite, laïque et émancipatrice.

MOBILISONS NOUS POUR NOS ÉLÈVES !

Depuis le début du printemps, de jeunes majeurs étrangers, et des familles dont les enfants sont élèves dans nos classes, reçoivent de la préfecture, à un rythme accéléré, des Obligations à Quitter le Territoire (OQTF). Ces jeunes, ces enfants, ces femmes et ces hommes, ont fui la guerre, les persécutions, la misère.

Au lycée Pierre-Joël Bonté à Riom, personnels et élèves se sont mobilisés, ont contacté les élus. Avec le Réseau Education Sans Frontières (RESF), ils et elles ont organisé deux manifestations importantes de 1000 personnes, à Riom : deux élèves ont été régularisés.

Puis une famille s'est trouvée inquiétée de la même manière à l'école Pierre Brossolette à Riom, puis à Cournon, à Léon Dhermain et au collège La Ribeyre, puis à l'école Jean Butez à

Clermont. A l'heure où nous mettons sous presse, nous préparons un rassemblement pour obtenir les régularisations. Pour la levée des OQTF, pour un titre de séjour, pour le droit à l'éducation pour tous et toutes, le 2 juin, nous étions une centaine avec les enseignant-e-s, personnels, parents d'élèves, élèves devant l'école Jean Butez à Clermont.

Avec RESF, Collectif citoyens 63, Cimade, FSU, Cgt Educ'action, nous, SUD éducation 63/03, avons aussi écrit au recteur pour lui faire savoir que nous n'accepterons pas les expulsions de nos élèves.

N'hésitez pas à nous joindre en cas de problème dans votre établissement : réunions ouvertes à RESF chaque lundi à 18h, centre Richepin à Clermont.



Déjà adhérent-e en 2020-2021 Nouvel-le adhérent-e

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

code postal : ville :

Tel: Portable :

E-mail :

Établissement / service :

Corps :

Discipline : Échelon :

Titulaire / non titulaire / Retraité-e :

Je reçois la presse syndicale chez moi dans mon établissement

Date : signature

SUD éducation peut utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser des publications. J'autorise SUD éducation à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès.

SUD éducation a fait le choix de baisser les cotisations pour permettre au plus grand nombre d'adhérer.

Cotisations : La cotisation (voir grille ci-dessous), peut être fractionnée en plusieurs versements. Faire autant de chèques que de versements et indiquer au dos les mois d'encaissement souhaités. Pour le salaire net, ne pas lire en bas du bulletin de salaire mais le montant avant prélèvement à la source.

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	Coût réel après crédit d'impôt	Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	Coût réel après crédit d'impôt
Moins de 600	6,00 €	2,00 €	2 100,00 €	180,00 €	60,00 €
600,00 €	15,00 €	5,00 €	2 200,00 €	188,00 €	62,67 €
900,00 €	30,00 €	10,00 €	2 300,00 €	200,00 €	66,67 €
1 000,00 €	40,00 €	13,30 €	2 400,00 €	225,00 €	75,00 €
1 100,00 €	50,00 €	16,67 €	2 500,00 €	250,00 €	83,33 €
1 200,00 €	60,00 €	20,00 €	2 600,00 €	275,00 €	91,67 €
1 300,00 €	70,00 €	23,33 €	2 700,00 €	300,00 €	100,00 €
1 400,00 €	85,00 €	28,33 €	2 800,00 €	325,00 €	108,33 €
1 500,00 €	90,00 €	30,00 €	2 900,00 €	350,00 €	116,67 €
1 600,00 €	105,00 €	35,00 €	3 000,00 €	375,00 €	125,00 €
1 700,00 €	120,00 €	40,00 €	3 100,00 €	400,00 €	133,33 €
1 800,00 €	140,00 €	46,67 €	3 200,00 €	425,00 €	141,67 €
1 900,00 €	160,00 €	53,33 €	3 300,00 €	450,00 €	150,00 €
2 000,00 €	168,00 €	56,00 €	Plus de 3300 €	+25€ par tranche de 100	

Cotisation à renvoyer à SUD éducation, 29 Rue Gabriel Péri, 63000 Clermont Ferrand

CPPAP n°0526S06036

Directrice de publication : Valérie Moulinot, Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri 63000 Clermont-Ferrand
Imprimé par la Galipote

N° 254 - Juin 2022

AZimuts
Bulletin syndical
et pédagogique

SUD éducation
Maison du Peuple
29 rue Gabriel Péri
63000 CLERMONT-FERRAND

P
4
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Dispensé de timbrage
35 Clermont FD PPOC

Date de dépôt : 14 juin 2022

Sommaire

Page 1... Ce mistral néolibéral qui souffle de Marseille

Page 3 ...Marseille, Versailles : révolution néolibérale dans le mode de recrutement

Page 4... C.A.E.N. mercredi 25 mai 2022

Page 5... Mobilisons nous pour nos élèves !

Page 6... Adhésion

